

**COMPLÉMENT DE RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC
DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DU FCEI**

(QUESTIONS 1.3 ET 1.5)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA FCEI À HQD

DOSSIER R-4043-2018

1

Participation des petits clients commerciaux aux programmes d'efficacité énergétique

Question 1

Références :

- (i) https://aceee.org/files/proceedings/2016/data/papers/4_727.pdf
- (ii) D-2011-028
- (iii) B-0068

Préambule :

(i)
“Small businesses are an elusive target for many commercial energy efficiency programs. This segment represents the inverse of the 80/20 Pareto principle – small businesses use a small percentage of energy but represent a large percentage of commercial accounts. A range of barriers prevents small businesses from engaging in energy efficiency. Their heterogeneity complicates the choice of targeting and messaging approaches. Yet, as energy efficiency programs mature, the potential of small businesses is an increasingly attractive savings opportunity. But how do we find customers with the greatest program potential and target them with most relevant offerings?”

(ii)
« [458] Compte tenu d'un taux de participation d'à peine 1 % pour les petits clients d'affaires, le Distributeur s'est engagé, dans le dossier tarifaire R-3708-2010, à mettre en marché un programme adapté à cette clientèle.

[459] L'Approche clés en main, destinée aux clients d'affaires du tarif G, a ainsi été lancée à la fin du mois de septembre 2010. Ce programme offre l'installation, sans frais pour le participant, de mesures d'efficacité énergétique rentables. Ces mesures visent l'éclairage (60 %), les contrôles (24 %) et un ensemble d'autres usages (16 %) ¹⁹⁹. Le déploiement et l'exploitation du programme sont assurés par Lumen. » (Note omise)

Questions :

[...]

1.3 Pour chacun des programmes destinés à la clientèle affaires dont ceux mentionnés à la référence (iii), mais également ceux ayant été en vigueur auparavant, veuillez ventiler les participants et les aides financières pour les années historiques 2010 à 2017 en fonction des catégories tarifaires suivantes :

- tarif G (si possible non lié à des abonnements à des tarifs de plus grande puissance d'un même client)
- tarif M, G-9
- tarif LG
- tarif L

Réponse :

1 **Le Distributeur juge que l'effort requis pour obtenir cette information est**
2 **disproportionné par rapport à sa valeur dans l'examen du présent dossier.**
3 **Cette information n'a jamais été requise du Distributeur dans le cadre de**
4 **l'examen par la Régie de ses interventions en efficacité énergétique au cours**
5 **de la période visée.**

Complément de réponse :

6 **Au paragraphe 29 de la décision D-2019-008, la Régie limite la portée des**
7 **questions 1.3 et 1.5 à la clientèle au tarif G et aux programmes qui existaient**
8 **entre 2010 et 2017 et qui seront toujours offerts entre 2018 et 2023.**

9 **Ainsi, dans le tableau R-1.3, le nombre de participants et les montants d'appui**
10 **financier (« AF ») par année de versement sont présentés pour les**
11 **programmes toujours en vigueur, incluant leurs versions précédentes**
12 **(anciens programmes Grandes entreprises, Appui aux initiatives et tous les**
13 **volets du programme Produits efficaces). Les programmes aujourd'hui**
14 **terminés sont exclus (Recommissioning et Éclairage public).**

15 **Ces données incluent les participations des clients des marchés commercial,**
16 **institutionnel, industriel et agricole selon le tarif déclaré dans la demande**
17 **pour le bâtiment visé. Le Distributeur n'est pas en mesure d'isoler les**
18 **données de participation des clients au tarif G sans les abonnements à des**
19 **tarifs de plus grande puissance.**

**TABLEAU R-1.3 :
DONNÉES DE PARTICIPATION – TARIF G ET AUTRES**

Tarif	Programme	Valeurs	Année							
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tarif G	Bâtiment	Nombre de participants	115	111	309	738	802	249	144	95
		Somme de AF (M\$)	3,7	3,3	3,6	7,9	6,6	4,8	3,0	1,5
	Produits efficaces	Nombre de participants	2 072	1 303	293	12	8	17	17	15
		Somme de AF (M\$)	3,9	1,8	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
	Systèmes industriels	Nombre de participants	20	17	25	38	31	8	21	20
		Somme de AF (M\$)	0,3	0,4	0,3	0,9	0,2	0,8	0,2	0,2
SOUS-TOTAL - Tarif G		Nombre de participants	2 207	1 431	627	788	841	274	182	130
		Somme de AF (M\$)	7,9	5,5	4,1	8,8	6,9	5,7	3,3	1,8
Autres que Tarif G	Bâtiment	Nombre de participants	369	294	763	964	691	562	332	285
		Somme de AF (M\$)	36,3	18,2	36,6	41,3	19,3	21,9	10,5	8,9
	Produits efficaces	Nombre de participants	2 576	1 896	1 642	2 278	515	1 449	966	960
		Somme de AF (M\$)	6,4	4,5	3,0	6,1	0,7	4,9	2,1	1,5
	Systèmes industriels	Nombre de participants	354	460	445	554	279	109	250	226
		Somme de AF (M\$)	18,6	21,8	20,8	26,7	12,5	7,2	26,2	8,9
SOUS-TOTAL - Autres que Tarif G		Nombre de participants	3 299	2 650	2 850	3 796	1 485	2 120	1 548	1 471
		Somme de AF (M\$)	61,3	44,5	60,5	74,1	32,4	34,1	38,8	19,3
TOTAL		Nombre de participants	5 506	4 081	3 477	4 584	2 326	2 394	1 730	1 601
		Somme de AF (M\$)	69,2	50,0	64,6	82,9	39,3	39,7	42,1	21,1

1.5 Veuillez ventiler les participants et les aides financières versée dans le cadre de la ou des mesures identifiées en 1.4 pour les années historiques 2010 à 2017 en fonction des catégories de consommation suivantes :

- tarif G (si possible non lié à des abonnements à des tarifs de plus grande puissance d'un même client)
- tarif M, G-9
- tarif LG
- tarif L

Réponse :

1 Voir la réponse à la question 1.3.

Complément de réponse :

2 Un seul participant au tarif G s'est prévalu de l'offre en Analyse de la
3 consommation électrique du programme Systèmes industriels, pour un appui
4 financier de 1 475 \$.